



2018 DAC 344 : Approbation de conventions de partenariat entre des conservatoires de la Ville de Paris, des centres Paris Anim' et des écoles de musique associatives

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris propose aux jeunes parisien.ne.s un apprentissage de la musique qui s'appuie sur les enseignements des conservatoires municipaux, sur le développement de l'offre des centres Paris Anim' ainsi que sur les professeurs de la Ville de Paris qui interviennent dans les écoles élémentaires.

Conformément aux engagements qui ont été pris devant le Conseil, une réforme des conservatoires a été initiée en 2015 afin d'accroître le nombre de places disponibles, diversifier le profil des élèves, notamment par le renforcement des liens avec l'école, la création de nouvelles filières collectives, ainsi que par le développement de partenariats avec des structures associatives locales intervenant dans les champs sociaux et culturels. Dans le même temps, la réforme des centres Paris Anim' présentée au Conseil de juin 2016 a initié une modernisation du fonctionnement de ces 50 équipements pour favoriser leur ouverture sur les territoires, tout en rendant plus lisible leur caractère municipal grâce à une nouvelle identité.

Dans ce cadre renouvelé, les rapprochements entre les conservatoires parisiens et les centres Paris Anim' d'une part, les conservatoires parisiens et les écoles de musique associatives d'autre part, ont connu en 2017 un développement sans précédent, offrant aux jeunes publics la possibilité de découvrir des propositions d'enseignements artistiques riches et diversifiées.

Les partenariats noués à cette occasion visent à :

- mettre en commun des ateliers thématiques (clubs jazz, musiques actuelles),
- créer des temps partagés entre élèves (auditions, répétitions), donner ensemble des concerts (récital en public),
- développer et enrichir la pratique de la musique d'ensemble, la pratique instrumentale collective, les orchestres, les harmonies,

- créer des projets pluridisciplinaires afin d'enrichir les propositions musicales, théâtrales et chorégraphiques (passant par exemple par des happenings communs, des lectures, des ateliers musicaux dansés),
- mettre en place des cours communs (en chanson, en musiques actuelles amplifiées, notamment en guitare électrique et batterie),
- mutualiser les salles de cours, salles de répétition, studios d'enregistrement,
- informer les jeunes et leurs parents des propositions d'enseignements des partenaires.

Le Conseil a ainsi approuvé, lors des séances de septembre 2017 (délibération DAC 341 DJS) et novembre 2017 (délibération DAC 345 DJS) quinze conventions de partenariat entre 12 conservatoires parisiens (Centre, 6è, 8è, 9è, 10è, 12è, 13è, 14è, 15è, 16è, 18è et 19è arr.) et près de 30 centres Paris Anim' dont la gestion est assumée par les associations CLAJE, Ligue de l'Enseignement - fédération de Paris, ACTISCE, 3AC8, CRL10, CASDAL14, MJC en Ile de France- Fédération de Paris, MJC Paris XV BRANCION, Centre Jeunesse Paris 18ème Nord (CJP18N).

Le conseil a également approuvé en septembre 2017 (délibération DAC 343) trois conventions de partenariat entre des conservatoires parisiens et des écoles associatives de musique déjà subventionnées par la Ville de Paris. Le partenariat liant le conservatoire Munch (11ème arr.) et l'association Polynotes 75 offre aux élèves des deux structures des possibilités de passerelles et cours partagés. Les partenariats entre le conservatoire Gustave Charpentier (18ème arr.) et l'Atelier Musical Paris Seine (AMPS) d'une part, l'Atelier Musical des Trois Tambours d'autre part, ont pour but d'engager des actions culturelles communes, développer des échanges entre chœurs et orchestres, et de mettre en réseau l'information.

La construction de ces partenariats se poursuit cette année et donne lieu à de nouveaux projets dont la mise en œuvre s'échelonne entre le printemps 2018 et la rentrée 2018-2019 :

Le Conservatoire Gabriel Fauré (5ème arr.) se joint ainsi à l'association ACTISCE – gestionnaire du Centre Paris Anim' de la rue d'Arras – pour proposer un travail en commun pluridisciplinaire qui se décline autour de plusieurs actions : l'organisation de mini-concerts éducatifs de musique de chambre dans le cadre du festival Quartier du Livre ; l'élaboration d'un conte musical par les ateliers bande dessinée et robotique du Centre Arras sur la base d'une trame narrative établie par le Conservatoire. Le partenariat passe également par la valorisation des pratiques chorales des deux structures, donnant lieu à une restitution publique, événement artistique dont l'intérêt est également transgénérationnel.

Le Conservatoire Charles Munch (11ème arr.), souhaite pérenniser et approfondir les liens informels déjà tissés avec le Centre Paris Anim' Victor Gelez, géré par l'association IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil), en proposant la mise en place d'un atelier mensuel en musiques actuelles et jazz, animé conjointement par un enseignant de chaque structure. Le partenariat permet également un accueil des élèves et usagers en cours d'arrangement et orchestration du conservatoire et la mise à disposition du studio d'enregistrement et de l'atelier de musique assistée par ordinateur du Centre.

Le Conservatoire Claude Debussy (17^{ème} arrondissement) engage de nouveaux projets avec les Centres Paris Anim' La Jonquière et Interclub 17 (gérés par l'association ACTISCE) ayant notamment pour but d'accueillir les élèves instrumentistes des centres au sein des cours de pratiques collectives du conservatoire, projet qui s'ajoute aux collaborations matérielles déjà existantes sur le site de la Jonquière qui abrite à la fois une antenne du conservatoire et un des centres Paris Anim' de l'arrondissement.

Les écoles de musique associatives subventionnées par la Ville de Paris dispensent elles-aussi un enseignement artistique de qualité aux jeunes parisien.n.e.s, reposant sur des pratiques pédagogiques à la fois différentes et complémentaires de celles des conservatoires et centres Paris'Anim. Il est présentement proposé que les conservatoires Camille Saint-Saëns (8^{ème} arr.) et Darius Milhaud (14^{ème} arr.) puissent mettre en œuvre des actions partenariales avec les deux structures suivantes :

L'association Loi de 1901 « Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi » est installée 4, rue Saint-Pétersbourg dans le 8^e arr. Créée en 1991, Octave et Arpège accueille près de 400 élèves. Elle est à la fois une école de musique et de théâtre mais aussi un lieu de rencontres et d'échanges culturels qui prennent forme avec des auditions, des représentations théâtrales, des concerts et conférences. En musique, le développement d'une pédagogie progressive adaptée au rythme de chaque enfant guide l'approche de cette école, complémentaire de celle que les conservatoires municipaux proposent aux jeunes parisien.ne.s. Ce partenariat offre concrètement aux élèves des deux structures la possibilité de travailler en commun au sein des orchestres à cordes et orchestres d'harmonie du conservatoire, ainsi qu'au sein des ateliers d'apprentissage chansons sur instruments sans partition de l'école. Des ateliers danse et arts plastiques organisés par le conservatoire pendant les vacances sont également ouverts aux élèves de l'école. L'association Octave et Arpège, pour l'ensemble de ses activités propres, qui vont bien au-delà de ce partenariat, bénéficie de la part de la Ville de Paris – direction des affaires culturelles, d'une subvention de 3.000 euros au titre de l'exercice 2018 (délibération 2018 DAC 298).

L'association Loi de 1901 « Musique en Mouvement » est installée 36 rue Gassendi dans le 14^{ème} arr. Créée en 1991, cette école a développé une offre d'enseignements basée sur la méthode Willems qui fait partie du courant des « méthodes actives », où la pratique précède la transmission des connaissances formelles et théoriques. Rythme, mélodie, harmonie, improvisation, composition guident l'approche pédagogique de cette école, complémentaire de celle que les conservatoires municipaux proposent aux jeunes parisien.ne.s. Profitant des savoir-faire développés par Musique en Mouvement ce partenariat présente un intérêt pédagogique pour les équipes d'enseignants des deux structures afin d'échanger sur les pratiques instrumentales collectives et la pédagogie de groupe. Un des objectifs du partenariat est également de réfléchir à l'animation d'une chorale commune. Enfin, au regard de l'exiguïté des locaux de Musique en Mouvement, le conservatoire propose à son partenaire la mise à disposition ponctuelle de locaux sur des créneaux non utilisés pour les besoins du conservatoire, ce qui permet à Musique en Mouvement d'envisager avec plus de sérénité une

augmentation de ses capacités d'accueil, visant à répondre favorablement aux nombreuses demandes d'apprentissage en musique des jeunes parisien.ne.s et de leurs familles. L'association Musique en Mouvement, pour cette mise à disposition de locaux, bénéficie d'un avantage en nature dont l'évaluation est déterminée conformément à la délibération 2006 DAC 147. Cette association n'a à ce jour pas bénéficié d'autre subvention ou contribution de la part de la Ville de Paris.

Ces partenariats font chacun l'objet d'une convention avec les associations suscitées.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer ces conventions.

La Maire de Paris